

Réduire les frictions commerciales
dus aux normes et réglementations

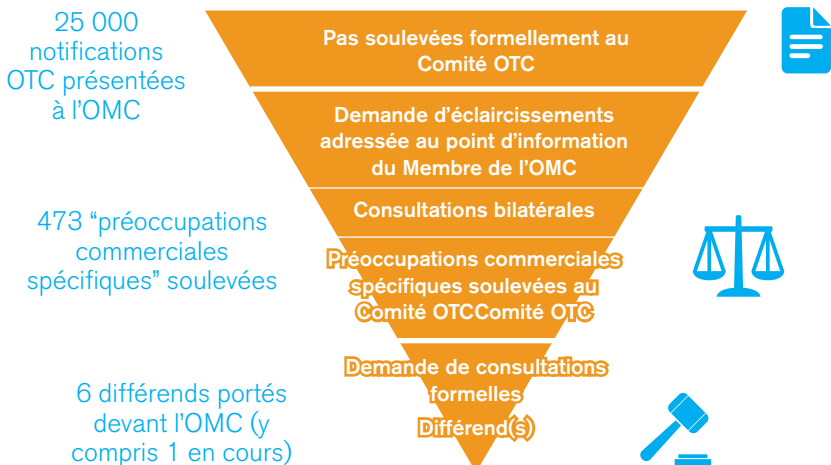
OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

Le saviez-vous?

Au cours des 20 dernières années, les Membres de l'OMC ont notifié au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) plus de 25 000 projets de mesures réglementaires couvrant des importations de produits allant de produits alimentaires à des dispositifs médicaux.

Sur l'ensemble de ces mesures, plus de 470 ont été examinées de manière approfondie par les Membres de l'OMC dans le cadre du Comité OTC. Cependant seules quelques-unes de ces questions ont donné lieu à des différends formels, ce qui prouve l'efficacité de la procédure suivie par le Comité.

Figure 1: Pyramide inversée des préoccupations concernant les OTC (octobre 2015)



Introduction

Les normes et réglementations sont des instruments utiles de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, mais elles peuvent être contraignantes, techniques et complexes et elles tendent à proliférer. C'est pourquoi la transparence est importante. Si un organisme de réglementation juge nécessaire d'interdire l'utilisation d'un produit chimique dans un jouet importé (pour des motifs sanitaires), ou exige l'apposition d'étiquettes d'efficacité énergétique sur les appareils électriques importés (pour des motifs environnementaux), les réglementations doivent être claires, fondées sur les normes internationales pertinentes et non discriminatoires, pour ne citer que quelques prescriptions.

Comité des obstacles techniques au commerce

Le Comité des obstacles techniques au commerce (OTC), composé de tous les Membres de l'OMC, est une enceinte multilatérale unique pour examiner les normes et réglementations qui affectent le commerce. Au cours des 20 dernières années, il a mis au point une approche à **trois volets** pour mener ses travaux:

- 1) les notifications
- 2) les préoccupations commerciales
- 3) la coopération commerciale

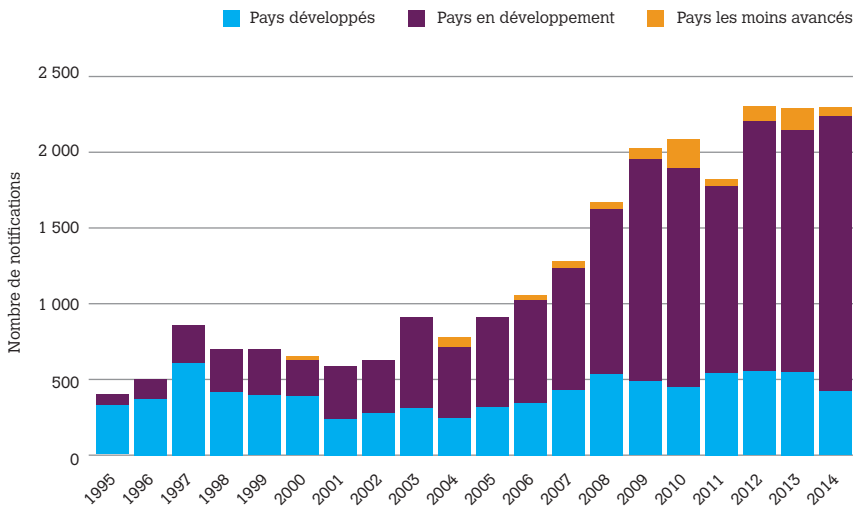


Notifications

Le Comité OTC dépend des “notifications” présentées par les Membres de l'OMC – un document d'une page contenant les renseignements essentiels relatifs à une réglementation projetée – pour mener ses travaux. En 1995, l'année où l'OMC a été créée, les Membres de l'OMC ont notifié environ 400 mesures commerciales au Comité OTC (20% de ces mesures ayant été notifiées par des pays en développement), tandis qu'en 2014 plus de 2 200 mesures ont été notifiées (80% par des pays en développement).

Une notification conduit à un processus de consultation publique qui dure habituellement 60 jours. C'est une occasion pour les partenaires commerciaux de présenter des renseignements qui doivent être pris en considération par le Membre qui établit la réglementation. La figure 2 montre la progression du nombre de notifications au cours des 20 dernières années, en particulier de celles présentées par les pays en développement.

Figure 2: Notifications OTC, 1995-2014



2 237

En 2014, les Membres de l'OMC ont notifié 2 237 mesures commerciales au Comité OTC.

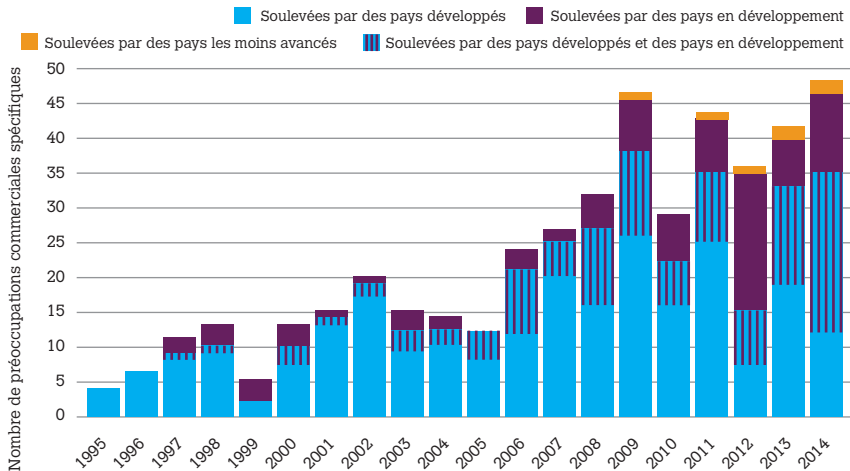
Préoccupations commerciales spécifiques

Une fois qu'une notification a été présentée, elle peut faire l'objet d'un examen au Comité OTC (bien que cela ne soit souvent pas le cas). Ces mesures sont appelées "préoccupations commerciales spécifiques".

L'examen dans le cadre du Comité prend la forme d'un débat technique entre experts. Le Membre de l'OMC qui soulève la question explique comment la mesure projetée pourrait avoir un effet négatif sur le commerce. Cela peut conduire à de nouvelles discussions entre les Membres concernés et à la résolution éventuelle de la question. Par exemple, un membre peut se demander pour quelle raison un délai insuffisant a été prévu pour permettre aux producteurs de s'adapter aux nouvelles prescriptions avant leur entrée en vigueur. À la réunion suivante, le Membre mis en cause peut indiquer qu'il a retardé la mise en œuvre de la mesure pour respecter la période de transition recommandée de six mois.

Depuis 1995, plus de 470 préoccupations commerciales spécifiques ont été portées à l'attention du Comité à la fois par des pays développés et des pays en développement (voir la figure 3).

Figure 3: Préoccupations commerciales spécifiques portées à l'attention du Comité OTC, 1995–2014



Bonnes pratiques

Il n'existe pas de manière unique de mettre en œuvre l'Accord OTC. Cependant, 20 ans de discussions au sein du Comité OTC ont débouché sur l'élaboration de directives visant à aider les Membres de l'OMC à trouver des moyens d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord OTC.

Au cours des deux dernières décennies, le Comité a adopté une série de recommandations, dont beaucoup portent sur la transparence. L'élaboration de ces recommandations a facilité l'échange de renseignements au sein du Comité OTC entre les organismes de réglementation, les fonctionnaires chargés des questions commerciales et les autres parties prenantes (comme les organismes de normalisation). L'un des résultats de ces travaux a été la définition de principes (les "six principes") pour l'élaboration de normes internationales (voir l'encadré 1).

Au cours des dernières années, le Comité OTC s'est attaché à identifier des "bonnes pratiques réglementaires" dans le but de guider les Membres lorsqu'ils introduisent ou révisent des réglementations. L'objectif est de montrer comment réduire les coûts inutiles, comment assurer l'ouverture, la transparence et la responsabilité et comment prendre des décisions appropriées sur la base des risques et des éléments de preuve, de l'élaboration d'une mesure à son adoption et à sa mise en œuvre. L'accent est mis sur l'importance de la coordination nationale entre toutes les parties concernées.

Encadré 1: Six principes

En 2000, le Comité OTC a établi un ensemble de principes visant à fournir des orientations pour l'élaboration de normes internationales. Ces principes concernent:

- 1) la transparence
- 2) l'ouverture
- 3) l'impartialité et le consensus
- 4) l'efficacité et la pertinence
- 5) la cohérence
- 6) la dimension développement

"Décision sur les principes devant régir l'élaboration de normes, guides et recommandations internationaux en rapport avec les articles 2 et 5 et l'Annexe 3 de l'Accord."

Coordination nationale

Il est essentiel pour le Membre de l'OMC qui introduit une norme ou une réglementation de tenir des consultations approfondies au niveau national. Cela est important car les réglementations et les normes couvrent un large éventail de questions techniques et que n'importe laquelle de ces questions pourrait être soulevée par un autre membre lors d'une réunion du Comité OTC. La tenue de véritables consultations au niveau national associant toutes les parties prenantes pertinentes fournit aux représentants siégeant au Comité OTC les renseignements nécessaires pour défendre la position de leur gouvernement ou pour contester les réglementations d'autres membres de manière plus efficace.

Sans des mécanismes de consultation appropriés, il serait difficile pour les représentants siégeant au Comité d'en savoir assez sur les divers sujets examinés, qui vont des dangers liés au transport des batteries au lithium par avion aux prescriptions en matière de sécurité nécessaires pour les tondeuses (deux exemples de préoccupations commerciales soulevées au Comité OTC).



L'Accord OTC couvre des questions comme l'étiquetage des produits alimentaires et les normes d'efficacité énergétique.

Au cours des 20 dernières années, de nombreux Membres de l'OMC ont créé des "comités OTC nationaux" qui se réunissent régulièrement pour coordonner les travaux avant les réunions du Comité OTC à l'OMC. Il s'agit d'un exemple de "bonnes pratiques" qui s'est développé au fil du temps sans être une obligation au titre de l'Accord OTC.



Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires sur les questions relatives aux OTC sont disponibles sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante:
https://www.wto.org/french/tratop_f/tbt_f/tbt_f.htm.



Publications



Série des Accords de l'OMC: obstacles techniques au commerce

Cette publication contient un aperçu général de l'Accord OTC de l'OMC, le texte juridique complet de l'Accord et les décisions et recommandations adoptées par le Comité OTC depuis le 1er janvier 1995. Elle fait partie de la série de publications sur les Accords de l'OMC, qui vise à améliorer la compréhension d'accords spécifiques.

Les publications de l'OMC peuvent être achetées à la librairie en ligne de l'OMC et par l'intermédiaire d'un réseau mondial de distributeurs.

<http://onlinebookshop.wto.org/shop/?EN>.

Elles peuvent également être téléchargées depuis le site Web de l'OMC.